

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 31 MARS 2015

Délibération 2015-06

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38

En exercice :24

Présents :16

Votants :

Procurations..... 3

Date de la convocation :

24 mars 2015

- Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 31 mars 2015 à 15H00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente

Éric MELE, Claudine MAURY, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Alain GARRIS, Guy LOPINTO, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Membres suppléants :

Bernard MONNIER, Françoise THOMEL, Pierre SALMON, Jean-Paul ARNAUD, Gilbert TAULANE, Claude BERENGER

Procurations :

Danièle PUGNAIRE représentée par Josette BALDEN

Guilaine DEBRAS représentée par Claudine MAURY

Patrick LAFARGUE représenté par Monique ROBORY-DEVAYE

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Michelle SALUCKI, Danièle PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Bernard DUBOIS,

Michel VIANO représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

Guy LOPINTO, Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Patrick LAFARGUE représentants de la Commission Syndicale

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Monsieur Eric MELE est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture
006-250602133-20150331-2015-06-DE
Date de télétransmission : 20/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015

En application des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée délibérante les grandes orientations budgétaires qui conditionnent le projet de budget 2015.

L'année 2015 est marquée comme les exercices précédents par le contexte de crise, avec cette année encore une croissance économique ralentie. La production des déchets quant à elle reste stable sur le territoire d'UNIVALOM.

Par ailleurs, l'évolution de l'intercommunalité dans l'ouest du département est un facteur dont le Syndicat tient bien évidemment compte. Ainsi, la modification des statuts d'UNIVALOM prend son plein effet avec l'adhésion de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins pour les Communes de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour la Commune de Mouans-Sartoux, avec les déchèteries correspondantes ainsi que de la Commission Syndicale de l'Unité de Valorisation Energétique d'Antibes. De plus UNIVALOM est membre du SMED afin de développer les synergies entre les deux Syndicats.

En dépit de ce contexte économique difficile, UNIVALOM dont les résultats sont satisfaisants comme le montrera le Compte Administratif 2014 puisque ceux-ci s'élèveront à plus de 3,2 millions d'euros, continuera cette année d'assumer les engagements pris, notamment ceux relatifs à la modernisation de l'unité d'incinération devenue maintenant une Unité de Valorisation Energétique.

Il convient de rappeler que le contrat de partenariat passé sur une durée de 20 ans a eu pour objet :

- La mise aux normes de l'UIOM en fonction de la réglementation applicable à ce type d'établissement et de l'évolution future des normes,
- La modernisation de l'UIOM avec réduction du panache de fumée et valorisation énergétique,
- Le financement des travaux et équipements précités,
- L'exploitation de l'UIOM y compris son entretien et sa maintenance,
- Le traitement à la discrétion d'UNIVALOM de ses déchets verts, de ses encombrants et du produit de sa collecte sélective (tri conditionnement des déchets ménagers).

La totalité des travaux qui s'élèvent à 60 millions d'euros a été réalisée. Rappelons que l'Unité de Valorisation Energétique produit l'équivalent de la consommation électrique totale de 10 000 foyers par an, ce qui représente 1 % de la consommation du département des Alpes Maritimes.

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer autour de 33,2 millions d'euros avec une reprise des très bons résultats 2014 qui s'élèvent à 3,2 millions d'euros et la section d'investissement autour de 7 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les 3,8 millions d'euros du déficit 2014 de cette même section « couvert » par l'affectation au compte 1068.

L'essentiel des dépenses de fonctionnement à hauteur de 23,7 millions d'euros devrait porter sur le traitement des déchets : incinération, encombrants, déchets verts, collecte séparée dont les prix ont été définis dans le Contrat de Partenariat ou dans des marchés publics passés par UNIVALOM. Sont aussi prévus les crédits nécessaires au transport des déchets assuré en régie par UNIVALOM. Les charges de transport justement ont vu des économies substantielles pouvoir être réalisées grâce à la modification des rotations des bennes.

Des économies substantielles ont pu être réalisées grâce à la modification des rotations des bennes qui a permis d'éviter l'utilisation du quai de transfert de Villeneuve-Loubet (- 450 000 €).

A noter les dépenses de personnel qui connaissent cette année une augmentation de plus de 600 000 euros, liée à l'arrivée des agents des déchèteries venant des Communes de Le Cannet, Mougins et Mouans-Sartoux.

Par ailleurs, devront être budgétées au plus juste les dépenses afférentes à la gestion des déchèteries dont 283 000 euros pour le marché de la déchèterie de Mandelieu-La Napoule et pour toutes ces structures, les prévisions de recettes correspondantes.

Le Budget 2015 comprend aussi les crédits nécessaires pour la couverture des charges financières soit 1,5 millions d'euros, correspondant aux intérêts des emprunts souscrits par UNIVALOM. Ces dépenses sont modérées en raison du taux faible dont bénéficie UNIVALOM sur le prêt DEXIA de 9 millions d'euros souscrit pour la mise aux normes de l'Unité de Valorisation Energétique en 2006.

Les prix d'équilibre retenus en fonction des différents modes de traitement des déchets ménagers ont été calculés pour réaliser un autofinancement pérenne de la redevance d'investissement induite par le Contrat de Partenariat Public Privé.

C'est ainsi qu'à titre indicatif, le tarif de l'incinération sera proposé à 84,65 € la tonne (hors TVA et TGAP), soit une mise à niveau limitée de + 2,40%.

Afin de ne pas faire peser l'évolution des prix sur les budgets des Collectivités membres et par voie de conséquence sur le taux de TEOM, une ristourne exceptionnelle de 20 euros la tonne de déchets incinérés sera proposée sous forme d'une remise immédiate au titre de l'année en cours pour toutes les Collectivités membres du Syndicat.

Cette mesure est rendue possible grâce aux bons résultats cumulés du Syndicat, aux économies réalisées et à l'issue très favorable des négociations entreprises avec VALOMED sur les conditions d'exécution du Contrat de Partenariat.

Ce Budget devrait permettre, avec la reprise des résultats de l'année 2014, de dégager un autofinancement utile de 6,3 millions d'euros destinés à abonder la section d'investissement.

Ainsi les recettes de fonctionnement s'élèveront de façon arrondie à 33,2 millions d'Euros, dont :

- à titre principal 20 millions au titre des participations des EPCI membres du syndicat,
- 3 630 000 € pour la valorisation énergétique relative à la production d'électricité, recette garantie par le PPP,
- 1 400 000 € grâce à la vente des produits résiduels,
- 2 800 000 € de subventions Eco-Emballage.

Il convient de noter que les recettes propres du Syndicat (hors contribution des EPCI) représentent 23% du budget total d'UNIVALOM.

En section d'investissement, les principales dépenses d'investissement suivantes seront prévues :

- remboursement en capital des emprunts 1 600 000 €
- redevance du PPP 2 400 000 €
- provisions pour la réalisation d'un Centre de Traitement des déchets verts. 2 500 000 €
- divers aménagements de sécurité dans les déchèteries. 100 000 €
- acquisition d'une chargeuse-pelleteuse pour la déchèterie du Cannet (nettoyage bas de quai et compactage des bennes) 120 000 €
- redevance relative aux travaux réalisés sur l'UVE dans le cadre du Contrat de Partenariat Public Privé..... 2 470 000 €

Ces dépenses seront couvertes par les recettes suivantes :

- autofinancement de la section de fonctionnement soit 6,3 millions d'euros,
- 2 emprunts, l'un de 500 000 € et l'autre de 200 000 € affecté aux déchèteries permettant de lisser ces dépenses dans le temps en fonction de leur utilisation, ceci dans l'attente de la présentation d'un Plan Pluriannuel d'Investissement tirant les conséquences des audits effectués à proposer aux membres ayant choisi la compétence optionnelle.

Telles sont les grandes orientations qui vous sont proposées lors de la présentation du budget primitif 2015 d'UNIVALOM.

**Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité**

- **PREND** acte de cette communication.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



Josette BALDEN